



ORGANISATION

FORMATION GESTION DE LA RÉCEPTION DE CHANTIER ET DE SINISTRE MAÎTRISER LES ASPECT TECHNIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

RÉFÉRENCE : AR02031

★★★★★ 4.5/5

VERSION 1 (MÀJ) : 17.04.2025)

1. Définition des
besoins

2. Évaluation des
connaissances

3. Formation

4. Test et validation
des acquis

À la recherche d'une formation **Gestion de la réception de chantier et de sinistre** pour booster vos compétences ?

STAGEUP met à votre disposition toute son expertise technique et pédagogique qui vous permettra d'atteindre vos objectifs.

Que vous soyez une entreprise ou un institutionnel, la formation **Gestion de la réception de chantier et de sinistre** est assurée par nos formateurs sélectionnés pour leurs compétences reconnues (certification....) et leurs qualités relationnelles.

Quelque soit le niveau des stagiaires, un suivi pédagogique est assuré avant, pendant et après la formation, de manière à constater les acquis et ainsi permettre une mise en œuvre rapide dans un contexte professionnel.

Vous souhaitez organiser votre formation **Gestion de la réception de chantier et de sinistre** facilement et de manière personnalisée ? Optez pour une solution en intra, ou participez à une de nos sessions collectives (inter), dans la limite des places disponibles.

Participez à la formation **Gestion de la réception de chantier et de sinistre** à Paris, Lille, Marseille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg, Nantes, Montpellier, Rennes, Grenoble, Angers, Clermont-Ferrand, Nancy.

Public

Architectes, maîtres d'œuvre, chargés de projet ou toute personne souhaitant maîtriser la gestion de la réception de chantier et de sinistre.

Prérequis

Avoir de bonnes notions en construction ou en architecture.

Objectifs du stage

La formation **GESTION DE LA RECEPTION DE CHANTIER ET DE SINISTRE** a pour objectif de :

- Maîtriser les différents aspects techniques et réglementaires de la réception de chantier.

Durée

3 jours

Pédagogie

METHODE PEDAGOGIQUE :

Formation dispensée par un formateur professionnel spécialisé principalement dans le suivi de chantier.

Analyse de cas concrets et d'exposés.

Alternance de présentations théoriques et mises en pratique au travers de présentations de projets existants.

Méthode pédagogique participative.

Divers supports de cours.

METHODE D'EVALUATION :

Test de niveau (QCM) effectué en début et en fin de formation de manière à mesurer la progression de l'apprenant et de valider ses acquis.

Quizz intermédiaires à l'oral tout au long du parcours.

SANCTION :

Attestation de formation.

Formation théorique et pratique.

Parler à un conseiller formation

CONTENU DU PROGRAMME

Notre formation "**Gestion de la Réception de Chantier et de Sinistre**" offre une approche pratique et approfondie pour former les participants à gérer efficacement les étapes cruciales de la réception de chantier et de la gestion des sinistres.

En mettant l'accent sur les compétences essentielles telles que l'inspection de la qualité, la communication avec les parties prenantes et la résolution de problèmes, cette formation prépare les professionnels à relever les défis courants rencontrés dans la gestion de projets de construction.

En combinant des études de cas réels, des simulations pratiques et des conseils d'experts, nous visons à fournir aux participants les connaissances et les compétences nécessaires pour réussir dans leur rôle de gestionnaire de chantier.

PROGRAMME DE FORMATION

CULTURE JURIDIQUE DU RESPONSABLE TRAVAUX

- ▶ Le responsable travaux / rôle et responsabilité.
- ▶ Les cas de litiges les plus courants liés à l'exécution des marchés
- ▶ Les principes généraux applicables aux marchés publics (CCAG PI + CCAG Travaux)
- ▶ Se positionner par rapport aux autres intervenants de l'opération
- ▶ La gestion administrative du chantier
- ▶ Réceptionner les travaux et gérer les litiges
- ▶ Les réflexes préventifs en vue de défendre au mieux les intérêts de la collectivité MOA et/ou MOE
- ▶ Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) travaux : Appliquer les dispositions du CCAG travaux ; identifier les rôles du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre dans la gestion des marchés de travaux ; Gérer un marché public de travaux : gestion financière, gestion des délais, suivi administratif, réception et gestion des réclamations.

LE SUIVI D'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENT :

- ▶ Les connaissances de bases pour mener à bien un projet de bâtiment, en neuf ou en réhabilitation.
- ▶ Les points clés des différentes phases d'une opération de construction et comprendre les rôles, missions et responsabilités des acteurs.
- ▶ Gestion des travaux jusqu'à la réception et prévention des contentieux.
- ▶ Ordonner le déroulement et l'accomplissement des phases d'une opération de construction.
- ▶ Construction du programme architectural, technique et fonctionnel de l'opération.
- ▶ Les règles et procédures en vue d'obtenir les autorisations d'urbanisme.
- ▶ Les rôles et responsabilités du maître d'ouvrage à chaque phase de l'opération.

L'EXPLOITATION D'UN DOSSIER BÂTIMENT TOUS CORPS D'ÉTAT (TCE) : PIÈCES TECHNIQUES ET JURIDIQUES

- ▶ Appréhender les problématiques contractuelles d'un marché.
- ▶ Intervenir sur un dossier marché (neuf ou réhabilitation).
- ▶ Examen des pièces techniques (plans bâtiment Tous Corps d'État (TCE), Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)) et des pièces juridiques d'un dossier.
- ▶ Évaluation des pièces « techniques » et « administratives », en vue de participer de manière éclairée au suivi et à la gestion d'un contrat.

LA RÉCEPTION DE CHANTIER (ANGLE TECHNIQUE, ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES)

- ▶ Présentation des enjeux du CCAG – travaux au regard des opérations liées à la réception des ouvrages.
- ▶ Les opérations de réception dans les marchés publics de travaux.
- ▶ Les opérations préalables à la réception.
- ▶ La réception des ouvrages.
- ▶ Levées de réserves.
- ▶ Les spécificités liées aux réceptions partielles d'ouvrages.
- ▶ Mises à disposition de certaines parties d'ouvrage.
- ▶ Les effets de la réception.
- ▶ Les documents fournis après exécution.
- ▶ Synthèse des étapes permettant la réception d'un ouvrage exécuté.

LA GESTION FINANCIÈRE DE FIN DE CHANTIER LES ACOMPTES ET LES DÉCOMPTES (ART.91 DU CMP) :

- ▶ Le décompte mensuel (art. 13 du CCAG).
- ▶ Le décompte final.
- ▶ Le décompte général (ou le solde).
- ▶ Le règlement des comptes en cas de co-traitance.
- ▶ Les intérêts moratoires (décrets 2002-231, 232 du 21 février 2002 et 2008-407 et 408 du 28 avril 2008 relatifs aux délais de paiement).

LES CLAUSES FINANCIÈRES SPÉCIFIQUES DE FIN D'EXÉCUTION

- ▶ Les pénalités.
- ▶ Les primes.
- ▶ La retenue de garantie (art.101 à 103).

LES OBLIGATIONS ET DURÉES DE CONSERVATION ET D'ARCHIVAGE

- ▶ Concernant les pièces de passation du marché.
- ▶ Concernant les pièces d'exécution du marché.

RÉCLAMATIONS DANS LES MARCHÉS DE TRAVAUX

- ▶ Contentieux et litiges ; les règlements amiables.
- ▶ Montage du mémoire et traitement des litiges, application en marchés publics.
- ▶ Les cas possibles pour demander une rémunération supplémentaire, voire de l'exiger. Quand présenter la demande et sous quelle forme ? Les pièges à éviter, analyser une réclamation. Stratégie à adopter pour y répondre. Les délais de traitement amiable et contentieux. Les risques pour les différents intervenants. Quand faut-il privilégier un traitement amiable ou un traitement contentieux ?
- ▶ Pour l'entreprise : Construire un dossier de réclamation ; Établir une stratégie en vue de sa prise en compte par le maître de l'ouvrage.
- ▶ Pour le maître d'œuvre : Analyser le dossier de réclamation, faire des propositions.
- ▶ Pour le maître de l'ouvrage : Évaluer les risques ; Établir une réponse appropriée.

RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES : MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE APRÈS RÉCEPTION)

- ▶ La garantie de parfait achèvement.
- ▶ La garantie de bon fonctionnement.
- ▶ La garantie décennale.
- ▶ Les obligations d'assurance des constructeurs.
- ▶ Les obligations d'assurance du maître d'ouvrage.
- ▶ Les assurances facultatives du maître d'ouvrage.
- ▶ La police unique de chantier (PUC).
- ▶ La police tous risques chantier (TRC).
- ▶ Les polices couvrant des risques particuliers.
- ▶ Les polices facultatives suivantes peuvent être insérées dans les polices dom.

LE PLUS SOUVENT, LES GARANTIES « EN COURS DE TRAVAUX » SONT DÉLIVRÉES PAR LE BIAIS D'EXTENSION AU CONTRAT D'ASSURANCE DÉCENNALE OBLIGATOIRE DES DIFFÉRENTS ENTREPRENEURS CONCERNÉS OU PAR DES POLICES SPÉCIFIQUES (TRC).

LA RÉCEPTION TRANSFÈRE AU MAÎTRE D'OUVRAGE LA GARDE DE L'OUVRAGE.

ELLE MARQUE LE DÉPART DES GARANTIES DE PARFAIT ACHÈVEMENT, DE BON FONCTIONNEMENT ET DÉCENNALE.

- ▶ Identifier sa place, son rôle dans l'environnement général des garanties dues par les constructeurs.
- ▶ Examiner au plus près les conditions de souscription et de gestion de l'assurance de responsabilité décennale.
- ▶ Défendre au mieux ses intérêts lors d'expertises amiables ou judiciaires et faire face aux mises en cause éventuelles.
- ▶ Méthodologie et outils pour une gestion plus efficace des sinistres et pour prévenir les risques de sinistralité.

PRATIQUE DE L'EXPERTISE CONSTRUCTION : RÈGLEMENT DES LITIGES ; INITIATION AUX EXPERTISES D'ASSURANCES ET JUDICIAIRES

- ▶ L'expert construction analyse les désordres d'un ouvrage en vue de déterminer les solutions techniques appropriées à sa réparation et à sa pérennité. Au-delà de la

compétence technique, l'expert doit posséder une culture juridique et connaître les procédures.

- ▶ Identifier les différents types d'expertises, leurs déroulements.
- ▶ Évaluer les rôles des intervenants et se positionner dans le cadre d'une expertise.
- ▶ Ordonner les différentes pièces d'un dossier (offensif ou défensif).
- ▶ Défendre ses intérêts : écrire et réagir à bon escient.

FIN DE FORMATION

- ▶ Conclusions.
- ▶ Test de niveau et correction.
- ▶ Évaluation qualitative.
- ▶ Validation des acquis.
- ▶ Remise de l'attestation de formation.
- ▶ Remise d'un support de cours et documents annexes.

Votre formateur **Gestion de la réception de chantier et de sinistre**

Des experts à votre service

Fort d'une expérience opérationnelle en projet, votre formateur a été sélectionné par nos services pédagogiques tant pour son expertise que pour ses qualités pédagogiques et sa volonté de transmettre son savoir-faire.

Comment financer la formation **Gestion de la réception de chantier et de sinistre** ?

OPCO, POLE EMPLOI, CPF...

En tant qu'organisme de formation s'adressant principalement aux professionnels, nous vous conseillons et nous vous accompagnons dans vos démarches pour la prise en charge en tout ou partie de votre formation .

Nos principaux partenaires sont les OPCO tels que par exemple :

- ▶ opco.ep pour les salariés d'agences d'architecture.
- ▶ atlas pour les bureaux d'études et économistes de la construction.
- ▶ fif.pl pour les dirigeants non salariés en profession libérale.
- ▶ afdass pour les salariés d'agences de communication, spectacle, production...

Un chiffrage ainsi que les possibilités de financements selon votre opco vous seront adressés par un de nos conseillers en formation.

Les avantages du **présentiel** :

Déplacement dans vos locaux et partout en France.
La formation peut soit se dérouler dans une pièce dédiée soit dans la pièce principale de votre entreprise si sa configuration le permet.

- ▶ meilleure relationnel avec le formateur.
- ▶ meilleure assiduité.

Formation **Gestion de la réception de chantier et de sinistre** dans vos locaux ou en ligne

Quel format choisir ?

Ces deux formats de formation offrent chacun leurs intérêts pratiques. Chaque participant ayant ses préférences et ses contraintes en matière d'organisation, nous vous garantissons une formation réussie que ce soit en présentiel ou en distanciel.

Ils nous ont fait confiance pour leur formation :

[Voir un échantillon de quelques clients](#)

Nos formations sont réalisables partout en France, à domicile ou sur le lieu de travail.

Formation Paris, Lyon, Marseille, Lille, Nice, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Strasbourg...

Prise en charge par votre OPCO (Atlas, Opco EP, AKto, Afdas, FIF PL...)

Les avantages du **distanciel** :

Il est important d'être équipé du matériel nécessaire à savoir : poste informatique équipé, connexion internet fibre, webcam, micro et casque audio.

Un lien de réunion type Zoom ou Teams sera fourni aux stagiaires directement par le formateur.

- ▶ possibilité d'espacer les séances.

- ▶ temps de formation concentré sur une période donnée.
- ▶ possibilité de former plusieurs personnes simultanément et de manière plus efficace.

Le présentiel permet également plus de proximité avec le formateur et par conséquent un meilleur relationnel. Les échanges entre les participants sont aussi plus réguliers et plus décontractés.

- ▶ nombre de participants plus limité.
- ▶ réduction des frais de déplacement.

Le distanciel permet aussi de participer depuis n'importe quel endroit, favorisant ainsi une meilleure gestion du temps et des contraintes personnelles. Les interactions peuvent se faire à travers divers outils collaboratifs, rendant les échanges dynamiques et interactifs.



Centre de formation STAGE'UP

Siège social : 23 rue Antigna 45000 ORLEANS

Siège commercial : 14 rue d'Amsterdam 750009 PARIS

Siret : 488 346 610 000 30 APE : 8559A N°Existence : 24 45 02361 45

email : contact@stageup.fr

01 47 23 79 72



formation éligible
PLAN DE FORMATION